

## Télédéclaration de loyer de vos locataires sur www.caf.fr

05/2022

Connectez-vous au www.caf.fr

## Allez dans la rubrique Partenaires, puis dans l'espace Bailleurs





Saisissez votre identifiant (LOGXXXX..) et votre mot de passe (la Caf vous l'envoie automatiquement chaque été) Attention le mot de passe est valable 2 mois

Si vous avez perdu votre mot de passe vous pouvez le réinitialiser

**BIENVENUE** 



-> Vous accédez à votre espace réservé.





Cliquez sur « Déclarer » pour renseigner le montant de loyer 07/2022.

Si vous avez d'autres modifications à effectuer, il faut sélectionner les boutons correspondants (Fin de gestion, Départ du locataire, Colocation, Impayé) puis terminer par le bouton « Déclarer ».

	Accueil / Espace bailleur	
7	DÉMARCHE POUR	
	1 2 3 Fin   LOYER Indiquer le montant correspondant à un mois complet. (dernier loyer connu : 518)   Montant total du loyer hors charges pour Juillet 2021* ?   exemple : 520; 1   Retour	Saisissez le montant du loyer de votre locataire puis cliquez sur « Continuer »
8	Accueil / Espace bailleur	
	1 2 3 Saisie Récapitulatif	
	RÉCAPITULATIF	
	Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur "Valider". Pour modifier votre saisie, cliquer sur le crayon 💉 . Pour abandonner, cliquer sur "Quitter".	
	Attention, après confirmation de votre déclaration, il sera nécessaire de contacter la Caf j	Cliquez sur « Valider »
	LOYER 💉	
	Montant total du loyer hors charges pour juillet 2021 : 508,00 €	
	Quitter	Valider
9	DÉMARCHE POUR LE	
	1 2 3 Saisie Récapitulatif Fin	
	DÉCLARATION TRANSMISE	
	Un accusé de réception vous sera adressé à l'adresse suivante : Votre déclaration a été enregistrée. Vous pouvez télécharger le pdf récapitulatif en cliquant sur le bouton « Télécharger », ou le retrouver dans l'historique des déclarations sur la fiche de votre locataire.	
	VOTRE AVIS COMPTE	
	Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche.	
		Continuer
Cliquer su	r « Quitter pour	Cliquer sur « Continuer » si vous avez
	• •	-

terminer la démarche

d'autres loyers à télédéclarer